

Votre Bulletin Individuel Adaptalia SYNTEC Non Cadres Prévoyance Informations à lire attentivement

Dans le cadre de la mise en place du contrat Prévoyance collectif souscrit par votre employeur, vous devez compléter **Le Bulletin individuel Prévoyance** en renseignant :

- vos informations personnelles (nom, prénom, adresse...)
- la rubrique « désignation de bénéficiaires en cas de décès », la page 1 du présent document vous informe des préconisations de rédaction en cas de désignation spécifique.

Ce document daté et signé doit être adressé à l'UGIPS :

UGIPS

Service Désignation Bénéficiaire AXA
5 place du Colonel Fabien
CS 90 008 - 75484 PARIS cedex 10

Préconisations pour la rédaction d'un bulletin de désignation de bénéficiaire spécifique en cas de décès

Vous avez la possibilité de formuler une désignation spécifique, applicable sur la totalité du capital y compris les majorations pour enfants ou personnes à charge, en tenant compte des recommandations suivantes :

- Si vous désignez **votre concubin**, vous devez impérativement indiquer ses noms et prénoms, la simple mention « **concubin** » est **insuffisante**.
- Si vous désignez nominativement **plusieurs bénéficiaires**, indiquez les noms et prénoms, le lien de parenté le cas échéant et les dates de naissance si connues.

Dans ce dernier cas, il est important de préciser soit **le degré de priorité de chacun d'eux, soit la répartition des parts :**

- **Cas n°1** : Vous souhaitez, lorsque la présence d'un enfant ou d'une personne à charge donne lieu à une majoration du capital, que celle-ci lui soit versée (ou à son représentant légal s'il ne dispose pas de la capacité juridique). Désignez vos enfants nés ou à naître pour la majoration leur revenant et la personne ou les personnes de votre choix pour le reliquat.
- **Cas n°2** : Vous souhaitez que le capital soit versé en totalité à la première personne désignée puis si la première vient à décéder à la personne suivante. Rédigez comme suit : « Monsieur X... ; à défaut Madame Y... ».
- **Cas n°3** : Vous souhaitez que le capital soit réparti de façon égale entre les différents bénéficiaires. Rédigez comme suit : « Madame X... ; Monsieur Y... ; par parts égales entre eux ». En cas de décès de l'un d'eux, sa part reviendra au survivant.
- **Cas n°4** : Vous souhaitez que le capital soit réparti selon des proportions distinctes, entre les bénéficiaires, dans la limite de 100% du capital. Rédigez comme suit : « 30% à Mademoiselle X... ; 50% à Monsieur Y... ; 20% à Madame Z... ».
- Si vous désignez « **vos enfants** », il est préférable de ne pas mentionner les noms des enfants car cela exclurait ceux à naître et d'adopter **la formule suivante** : « **mes enfants nés ou à naître** » d'indiquer si la répartition que vous souhaitez est : « **par parts égales entre eux** » ou alors les **proportions** que vous choisirez ou encore si l'un d'eux est désigné en priorité « à défaut... ».
- Si vous désignez vos parents, n'oubliez pas d'indiquer si la répartition que vous souhaitez est : « **par parts égales entre eux** » ou alors les **proportions** que vous choisirez ou encore si l'un d'eux est désigné en priorité « à défaut... »

Code FIA : 25650

Cachet de l'interlocuteur

réinventons / notre métier



Bulletin individuel Prévoyance

Adaptalia SYNTEC Non Cadres Prévoyance

Informations relatives à l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise : **GESTION SPORTS 113 AV
GEORGES GUYNEMER 66100 PERPIGNAN**

SIRET **88107368800015** Code NAF **6201Z**

Date d'entrée dans l'entreprise / /

Contrat N° **2 5 1 7 0 2 6 3 3 0**

Date d'effet : **0 1 / 1 1 / 2 0 2 0**

Catégorie de personnel concernée : **Salariés ne relevant pas des articles 4, 4bis et 36 de la CCN de 1947**

A compléter par l'adhérent

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom (majuscules)

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance : / /

Ville de naissance (Merci de préciser l'arrondissement s'il y a lieu)

Département de Naissance

Pays de Naissance

Adresse

Code postal

Ville

Email :@.....

☎ fixe :

☎ portable :

Situation de l'adhérent : Marié Célibataire, Veuf, Divorcé PACS concubinage

A compléter par l'adhérent : Désignation de bénéficiaire(s) en cas décès

Important :

Tout imprimé chargé, raturé, faisant apparaître plusieurs écritures ou l'utilisation de stylos différents sera systématiquement retournée au salarié.

J'OPTÉ POUR LA DESIGNATION QUI STIPULE QUE LE CAPITAL DECES REVIENT :

En l'absence de désignation expresse de bénéficiaires par le salarié, les capitaux décès sont versés dans l'ordre de priorité suivant :

- au conjoint du salarié, non séparé de corps par jugement définitif ;
- à la personne liée au salarié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin notoire ;
- aux enfants du salarié, nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales entre eux ;
- aux parents du salarié, par parts égales entre eux, et en cas de décès de l'un d'eux, la totalité au survivant ;
- aux héritiers de l'assuré.

JE NE RETIENS PAS LA DÉSIGNATION CI-DESSUS ET DÉSIGNE COMME BÉNÉFICIAIRE

(Préciser : Noms, Prénoms, date de naissance et le lien de parenté le cas échéant)

A tout moment, si le bénéficiaire n'est pas acceptant, vous pouvez changer cette désignation en demandant un formulaire à l'**UGIPS - Service Prévoyance AXA** par email : db@ugipsgestion.fr ou par téléphone au 01 42 49 78 26.

Code FIA : 25650

Cachet de l'interlocuteur

réinventons / notre métier



Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance. Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre.

Cachet de l'entreprise

Fait àLe.....

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »